

Management des organisations option secteur associatif

RNCP3926 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	310
Code(s) ROME	K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne**<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ces professionnels sont capables d'assurer la gestion d'une petite structure. Ils savent également diriger un service administratif, comptable, financier, ou encore de ressources humaines, dans une association de grande taille. Conformément au cadre juridique et légal pour les associations, ils prennent en charge la gestion comptable, fiscale et financière de l'association depuis l'élaboration du budget, les déclarations fiscales, jusqu'au montage de dossier de demande de subventions. Ils embauchent les salariés et établissent les contrats de travail. Par ailleurs, ils négocient les contrats avec les collectivités publiques, et organisent les manifestations.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Organiser et coordonner les activités de la struct • Organiser et coordonner des manifestations
- Gérer une petite structure d'accueil de publics adultes ou enfants
- Assurer la responsabilité d'un équipement et de son fonctionnement
- Assurer la gestion courante administrative, comptable, ou financière, ou contribuer à cette gestion, ou à l'un de ces secteurs de gestion, en fonction de la taille de la structure
- Assurer la gestion des ressources humaines ou participer à cette gestion en fonction de la taille de la structure
- Concevoir, organiser et gérer la communication interne/externe, ou participer à cette conception/organisation/gestion selon la taille de la structure
- Concevoir et conduire les projets d'actions décidés par la structure.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Adjoint de direction responsable des services comptables et financiers
- Adjoint de direction responsable des ressources humaines
- Directeur de petite ou moyenne structure associative
- Délégué régional ou départemental d'une association nationale

- Assistant de gestion
- Coordinateur des dispositifs
- Responsable administratif
- Responsable d'un secteur d'activités
- Chargé de développement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-paris12.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3926/>